

AGREMENT DES ECOLES BILINGUES – PARCOURS « EMILE » Niveau 1, 2 et 3

Dans le cadre du plan national pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, le développement des écoles bilingues est encouragé.

« Afin de réduire la fracture territoriale, l'objectif est de créer au moins une école bilingue dans une grande langue internationale dans tous les départements et de multiplier par deux à l'horizon 2022 le nombre d'écoles bilingues dans l'ensemble des départements. Il convient de préciser que le terme « écoles bilingues » désigne les écoles proposant un parcours linguistique renforcé avec des enseignements hebdomadaires en langues vivantes allant de trois heures jusqu'à la parité horaire (en incluant l'horaire de langue réglementaire d'1h30 hebdomadaire). »

Le département de la Savoie est engagé dans les parcours « EMILE » (Enseignement d'une matière par l'Intégration d'une Langue Etrangère) depuis 2011, en privilégiant les parcours à parité horaire entre le français et la langue vivante. Les test Ev@lang de troisième de juin 2022 ont montré un réel impact de l'enseignement en langues sur les résultats des élèves. Au plan national, 50,5% des élèves n'atteignent pas le niveau A2 (dont 13,2% n'atteignent pas le niveau A1) alors que les élèves engagés dans les parcours EMILE anglais en Savoie atteignent ou dépassent le niveau B1 à plus de 70%.

La spécificité des enseignements EMILE consiste à un enseignement de discipline, matière ou domaine d'apprentissage **EN langues** (ex : Géographie, Calcul mental, Géométrie, Education musicale, ...) et pas seulement à un enseignement de la langue vivante étrangère comme objet d'apprentissage. On utilise l'expression « Discipline Non

Linguistique » (DNL) pour désigner les disciplines, matières ou domaines enseignés en LVE.

Le comité de pilotage départemental souhaite permettre l'accès à ce type d'enseignement au plus grand nombre d'élèves. Pour cela, il a défini trois « niveaux » d'enseignement en langues, allant de 3 heures par semaine, incluant 1h30 d'enseignement de la langue jusqu'à la parité horaire.

Les écoles qui le souhaitent peuvent déposer un projet pédagogique auprès de l'Inspecteur ou Inspectrice de leur circonscription. Sont à joindre au dossier tous les documents utiles justifiant de la dynamique interne de l'école (compte rendu de conseil d'école ou de conseil des maîtres, lien vers des sites, vidéo, documents pédagogiques, productions d'élèves ...) et le document « projet pédagogique » complété. Suite à l'examen de leur projet pédagogique, les écoles retenues seront agréées pour 3 ans. Dans ce laps de temps, elles peuvent demander à changer de niveau en fonction du déploiement du projet.

L'accompagnement des écoles agréées :

- Les écoles engagées bénéficient d'un **accompagnement renforcé** par les conseillers pédagogiques ou chargés de mission LVE, de formations et de mobilités organisées par les départements, l'académie ou la région académique.
- Par ailleurs, elles sont **prioritaires pour l'obtention d'un assistant étranger**.
- Un [site académique de ressources « Enseigner en langue dans l'académie de Grenoble Premier degré »](#) est accessible aux enseignants des écoles agréées (avec leurs identifiants académiques).

Les attendus de chaque niveau

		Repères Niveau 1	Repères Niveau 2	Repères Niveau 3
Organisation	Classes concernées	Au moins 1 niveau de classe, au choix	Minimum 2 niveaux, de préférence 1 cycle complet	Minimum 1 cycle, de préférence tous les cycles
	Volume horaire indicatif	De 3 h à 4h30 (1h30 de LVE + 1 DNL minimum)	De 5h à 9h (1h30 de LVE + 2 DNL minimum)	De 10 à 12 heures (1h30 de LVE + 3 DNL minimum)
Ouverture à l'international		Projet en lien avec l'étranger (eTwinning, ...)	Projet eTwinning, partenariat avec une école étrangère, comité de jumelage	Engagement dans le processus de labellisation Euroscol
Engagement des professeurs	Formation	Participation aux A.P. « EMILE » ou stages départementaux « EMILE » / Formations linguistiques académiques (Formation à la didactique de l'oral obligatoire)		
	Niveau en langue de l'enseignant	B1 minimum	B2 minimum	B2+ minimum
	Certification	Les enseignants reçoivent une information sur la certification DNL	Certification DNL pour chaque enseignant en charge de l'enseignement en LVE	Poste fléché avec certification DNL pour chaque enseignant en charge de l'enseignement en LVE
	Mobilités internationales des enseignants	Encourager les mobilités Erasmus +		Engagement dans une démarche d'ouverture de l'école : Erasmus +, Valorisation des parcours Codofil, franco-allemand ou Jules Verne
Continuité pédagogique		Le collège de secteur est informé du projet	La continuité pédagogique est recherchée avec le collège de secteur	La continuité pédagogique est recherchée sur tout le parcours de l'élève jusqu'au lycée
Partenaires		Information et adhésion des collectivités et des parents	Information et communication aux partenaires (collectivités, parents) de l'avancée du projet	Information et communication aux partenaires (collectivités, parents) de l'avancée du projet Lien avec la recherche (Pégase)
Événements fédérateurs autour des langues vivantes et ouverture internationale		Organisation et valorisation d'un événement par an / Participation aux projets départementaux LVE	Des événements ponctuent l'année et sont valorisés auprès des partenaires / Participation aux projets départementaux LVE	Une valorisation des actions et des ressources / Participation aux projets départementaux LVE / Participation à la semaine nationale des langues